



Mauvaise nouvelle pour la TNT payante : la chaîne TF6 va fermer à la fin de l'année. Fruit d'une alliance improbable entre les deux concurrents TF1 et M6, qui la détiennent à parité, la chaîne a été lancée en décembre 2000. "C'est une décision que nous prenons à regret. Le format mini-généraliste de notre chaîne, très innovant au moment de son lancement, s'est, depuis, beaucoup développé sur la TNT gratuite. Dès lors, TF6 n'était plus adapté à l'univers du payant", affirme Laurent de Lorme, directeur général délégué :

Les 34 salariés de TF6 vont tous être reclassés chez TF1 ou M6.

TF6 est en pertes depuis 2009. L'an dernier, ses pertes nettes ont atteint 1 million d'euros, pour 17 millions de chiffre d'affaires. Elle est proposée en exclusivité sur CanalSat et Numericable et continuera à émettre jusqu'au 31 décembre prochain. Elle dispose par ailleurs d'une fréquence sur la TNT payante, mais celle-ci n'a pas constitué le relais de croissance espéré. Le nombre d'abonnés au bouquet proposant TF6 se situe en dessous des 400.000 aujourd'hui. Pas suffisant pour absorber d'onéreux coûts de diffusion (4 million d'euros).

Chute des revenus publicitaires :

Si l'on ajoute à cela, la chute des revenus publicitaires de la chaîne (-30 % l'an dernier) dans un marché en décroissance, l'équation économique devient difficile à résoudre. La publicité, c'est en effet 50 % des revenus de TF6, l'autre moitié provenant des redevances versées par ses distributeurs (CanalSat et Numericable). Difficile de les convaincre de payer plus cher...

Une possibilité aurait été d'élargir la distribution de TF6 aux opérateurs ADSL (Free, Orange...). Mais TF6 n'est manifestement pas assez sexy. « Nous avons proposé la chaîne aux opérateurs ADSL qui n'ont pas manifesté d'intérêt », affirme Laurent de Lorme. Sébastien Cauet et Elodie Gossuin pour têtes d'affiche

Destiné aux jeunes adultes, TF6 propose des séries générationnelles (« Les frères Scott », « Supernatural »), des films et des magazines (« Cauet fait le tour de... »). Sébastien Cauet et l'ex-miss France Elodie Gossuin sont ses deux têtes d'affiche. Ses audiences sont plutôt bonnes auprès de ses abonnés, mais il est difficile de convaincre le téléspectateur de dépenser 12 euros pour avoir ce type de programmes, qu'il peut retrouver sur la TNT gratuite avec, par exemple, TMC, ou encore D8.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager un transfert sur la TNT gratuite ?

« Le format mini-généraliste étant très présent sur la TNT gratuite, la question ne s'est pas posée », répond Guillaume Thouret, directeur général de TF6. TF1 et M6 sont aussi coactionnaires de la chaîne Série club, qu'ils n'ont pas l'intention d'arrêter, assurent les deux groupes.

Pression sur le CSA :

La fermeture de TF6 intervient alors que le Conseil supérieur de l'audiovisuel doit trancher cet été deux dossiers délicats : le transfert de deux chaînes de la TNT payante, vers la TNT gratuite : LCI , la chaîne d'information du groupe TF1 et Paris Première , chaîne du groupe M6. Une question de survie ont prévenu leurs dirigeants, TF1 se disant prêt à fermer LCI en cas de refus. Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6, déclarait récemment dans nos colonnes : « faire de la TNT payante est devenu impossible ».

Dès lors, en annonçant, aujourd'hui, l'arrêt, le 31 décembre prochain, de TF6, TF1 et M6 mettent la pression sur l'autorité de régulation de l'audiovisuel. « C'est l'arrivée à échéance de notre contrat de distribution avec CanalSat et Numericable (au 31 décembre 2014, NDLR), qui nous impose cette date, plutôt qu'un choix tactique », assure cependant Laurent Delorme. « Il nous fallait anticiper le plan de mobilité prévu pour le personnel et cela ne pouvait pas attendre la fin de l'année », renchérit Guillaume Thouret.

Aujourd'hui, c'est « sauve-qui-peut » sur la TNT payante :

Pourtant, cette annonce n'est pas sans conséquence. D'abord, TF1 et M6 démontrent, à ceux qui croyaient à du bluff, que la fermeture d'une chaîne n'est pas un tabou pour eux. Ensuite, ils fragilisent la TNT payante qui est déjà bien mal en point. Aujourd'hui, c'est «
sauve-qui-peut
» : LCI, Paris Première, mais aussi Planète, veulent quitter la TNT payante pour la TNT gratuite. Et si Eurosport France est racheté par l'américain Discovery , la chaîne devra alors restituer sa fréquence de TNT payante, la loi n'autorisant pas, sur la TNT, des chaînes détenues par des groupes étrangers.

En somme, il ne resterait plus que Canal+ et ses déclinaisons Canal+ Cinéma et Canal+ Sport... Autant dire que l'acte de décès de la TNT payante est déjà signé !

Source : lesEchos.fr